

BAMANISA Jean SAIDI

Palais du peuple
Kinshasa / Lingwala
Tél. : 0818959001
E-mail:jeanbamanisa@yahoo.fr

Kinshasa, le 25 mai 2009

N° réf. : 008/HTR/HBJS/2009

Transmis copie pour information :

- A l'honorable Président de l'Assemblée Nationale
- A l'honorable Président du Sénat
- A son Excellence Monsieur le 1^{er} Ministre
- A Monsieur le Ministre des Relations avec le Parlement
- A Madame la Ministre du Portefeuille
- A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
- Au Directeur du cabinet du Chef de l'Etat
- A Madame la Chef de Projet CDSP
Mission résidente de la Banque Mondiale
.....

A Monsieur ILUNGA ILUNKAMBA
Secrétaire Exécutif du COPIREP

à Kinshasa / Gombe

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'accuse réception de votre courrier 1046/COPIREP/SEAJ/CPF/NK/05/09 du 18 mai 2009, suite à mon courriel par lequel j'émettais des interrogations sur l'opportunité de l'appel à manifestation d'intérêt internationale pour la revue du Code Agricole.

Je saisis cette occasion pour faire le constat suivant :

1. Les structures d'études au sein de certaines institutions de la RDC ne fonctionnent plus correctement. Tels sont les cas de : Bureau d'études Présidence ; I.N.S. Institut National de la Statique ; les Archives Nationales ; les Bureaux d'études des Ministères ; etc.
2. Depuis la reprise de la coopération bilatérale et multilatérale, plusieurs fonds sont orientés pour des études, des réformes, des lois, des règlements, des états de lieux, des orientations, et ce, dans tous les

secteurs de l'administration publique, de la justice, du commerce, du social, etc.

3. A travers le BCECO et le COPIREP, des fonds importants ont été orientés pour des services de consultance internationale pour les différentes études ou reformes. A titre d'exemple, le Code des Investissements, le Code Forestier, le Code Minier, ont coûté chacun 15 millions de USD (voir rapports BCECO).
En 2006, les fonds d'études avoisinaient 400 millions USD.
4. Pour le cas précis, malgré que la « proposition de loi portant dispositions générales d'orientation agricole en RDC » est déposée à l'Assemblée Nationale par le député national que je suis et qu'elle attend sa présentation ainsi que les amendements si besoin en est, le Ministère de l'Agriculture lance un appel à manifestation pour la revue du projet de loi « code agricole ».

Cela démontre que les fonds ne sont pas biens orientés.

Mes recommandations sont :

- a) Une proposition de loi sur la protection de la compétence nationale sera bientôt présentée à l'Assemblée Nationale. Ce sera l'occasion de valoriser les compétences nationales Congolaises.
- b) Les structures d'études nationales doivent être réactivées et mises à contribution en priorisant le Bureau d'études de la Présidence, ceux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, du Ministère du Plan, et d'autres Ministères.
- c) Les appels à manifestations devraient être centralisés au Ministère du Plan qui s'assurera de l'opportunité ou non, ainsi il vérifiera si ces études existent ou pas.
Le Ministère devrait archiver toutes les études, les mettre à la disposition du public, des universités, des consultants, sur des supports appropriés.
- d) Un fond devrait être créé pour chacune des 2 chambres du Parlement afin de renforcer leurs Bureaux d'études, les travaux des commissions et la diffusion des travaux. Les Assemblées Provinciales devraient également mettre en place des structures d'Etudes.
- e) Les appels à consultance internationales devraient se faire en partenariat avec des experts nationaux.

Ces mécanismes permettront de mieux orienter les fonds d'études et d'en tirer le meilleur rendement pour la RDC.

Je copie les autorités compétentes afin qu'elles réalisent ces réformes.

En outre, vous venez de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour une étude du secteur cimentier. Ce travail vient d'être réalisé par la Cellule de réflexion sur la problématique du commerce et de l'industrie du ciment en RDC de l'Assemblée Nationale. Les résultats ont été satisfaisants et palpables sur le marché. Nous vous encourageons de consulter également les archives de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de mes sentiments distingués.

BAMANISA Jean SAIDI

Député National